

Ecrit par le 22 juillet 2024

Un fonds d'urgence pour soutenir les exploitations viticoles en Vaucluse



Le gouvernement vient de déployer un fonds d'urgence national de 80 M€ afin de financer une aide à la trésorerie exceptionnelle à destination des exploitations viticoles en grande fragilité économique. C'est le cas notamment de celles se trouvant dans les bassins viticoles du grand croissant sud-ouest, sud-est et sud de la vallée du Rhône.

Les organisations professionnelles agricoles de Vaucluse se sont réunies à la mi-février et ont souhaité adapter les conditions de mise en œuvre de ce plan d'urgence à la situation du département, qui bénéficie, en pré-dotation, de 4,78 M€. L'aide sera apportée aux viticulteurs dans trois cas :

- Connaître des difficultés économiques dans l'atelier viticole et avoir sollicité une reconsolidation de l'endettement bancaire et/ou une année blanche en 2023 ou 2024.
- Connaître des pertes de récolte supérieures ou égale à 20 % à l'issue de la récolte 2023 par rapport à

Ecrit par le 22 juillet 2024

une année de référence.

- Connaître des difficultés économiques appréciées selon les mêmes modalités que le premier cas, mais pour ouvrir droit à une aide de trésorerie.

Les exploitations pouvant faire la demande d'aide doivent valoriser a minima 4 hectares de surface de raisin de cuve (la production de raisins double fin est exclue) et leur siège d'exploitation doit se situer en Vaucluse. Les exploitations ne pourront pas bénéficier d'un régime d'indemnisation cumulatif et le montant de l'aide perçue ne pourra excéder le montant des pertes calculées ni excéder le plafond des de minimis.

La demande d'aide peut être déposée sur la plateforme 'Mes démarches simplifiées' jusqu'au vendredi 22 mars inclus. Le montant de l'aide sera établi à la fin de la période de dépôt après classement des dossiers par ordre de priorité.

V.A.

Mise en place d'un dispositif de prêts bonifiés pour les entreprises viticoles

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un dispositif de prêts bonifiés pour les entreprises viticoles. Il vise notamment à les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

« La succession des crises inflationniste, sanitaire et climatique exacerbe les difficultés structurelles dans certains bassins viticoles créant une situation de crise pour cette filière majeure pour l'économie française, explique le Gouvenement. Ces tensions affectent la trésorerie des entreprises viticoles alors que nombre d'entre elles doivent rembourser des emprunts bancaires, souscrits suite à la crise de la Covid-19 ou à la guerre en Ukraine. »

Pour les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement va mettre en place début 2024 un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% de manière à permettre aux viticulteurs d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Ce dispositif, construit avec les filières viticoles, sera adossé au régime de minimis agricole.

Un appel à candidature auprès des établissements bancaires sera lancé à cet effet. Ce dispositif vient compléter le plan de soutien massif de l'Etat annoncé le 6 février dernier qui prévoit la mise en œuvre de mesures de gestion de crise. Dans ce cadre, le Gouvernement prévoit de mobiliser 200M€ pour engager

Ecrit par le 22 juillet 2024

une campagne de distillation de crise et 30M€, en s'engageant, selon les besoins, jusqu'à 38M€, pour la mise en œuvre d'un plan d'arrachage sanitaire aux côtés du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) et de la Région Nouvelle Aquitaine mobilisant, respectivement, de 19M€ et 10M€.

L.G.

Association Amitié et entraide Franco-Marocaine : ' Urgent, nous avons besoin de 2 camions et de 2 chauffeurs'

Ecrit par le 22 juillet 2024



« Nous avons besoin de toute urgence de deux camions et de deux chauffeurs routiers ». Cette phrase émane d'Hamid Rahmoudi, président et de Jean Calabrèse vice-président de [l'association humanitaire Amitié et entraide Franco-Marocaine \(AEFM\)](#). Mission ? Envoyer au Maroc par camions des vêtements, des produits d'hygiène et du matériel médical à la population victime du violent séisme qui a eu lieu dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre. Et il y a urgence.

«L'association humanitaire [Amitié et entraide Franco-marocaine](#) a été créée en 2006, entame son président [Hamid Rahmouni](#) bien connu des avignonnais comme gérant de l'agence de voyage 'Euromer & ciel Avignon'. Nous totalisons plus de 50 adhérents marocains, français, amoureux du Maroc.»

«Après le séisme j'ai été assailli par des appels des gens et des journalistes

car nous comptons beaucoup d'années d'expérience dans le domaine de l'humanitaire et avons tissé de solides liens avec les institutions et associations marocaines. Au départ c'était pour obtenir des

Ecrit par le 22 juillet 2024

informations plus sourcées et détaillées puis, spontanément les personnes ont proposé leur aide.»

«Les institutions et associations marocaines

nous ont demandé de leur fournir de tout à l'exception des médicaments, des vêtements de seconde main et de l'alimentaire. Nous prenons tout le reste.»

«[Cécile Helle](#), le maire d'Avignon

m'a reçu très rapidement pour mettre à disposition la salle des fêtes de la mairie Nord pour y entreposer les dons mais au bout de 48h, la salle était pleine. Désormais nous disposons d'un local de 800 m2 au parc des expositions. La Chambre de Commerce et d'industrie de Vaucluse est aussi prête à nous aider, comme me l'a assuré [Gilbert Marcelli](#), son président.»

«Ce que nous avons collecté ?

Du matériel médical et paramédical, des couvertures, des tentes, des produits d'hygiène, des vêtements chauds. Nous trions les dons, les organisons par palette et les déposons au Parc des expositions pour les envoyer au Maroc. Dès que l'équivalent de deux semi-remorques sera atteint, l'ensemble sera envoyé au Maroc.»

«Le souci actuellement ?

C'est de trouver un transporteur, précise Jean Calabrèse, journaliste et vice-président d'Amitié et d'Entraide Franco-Marocaine. Nous avons besoin de deux semi-remorques et de deux chauffeurs car le plus gros du trajet a lieu sur le bateau. Plus de la moitié du voyage s'effectuera par bateau jusqu'à Tanger.»

«Je m'occupe du fret,

car j'ai déjà tout organisé avec les compagnies maritimes dont la compagnie Italienne et la Méridionale qui sont toutes deux prêtes à nous aider en nous offrant les billets pour les semi-remorques ainsi que les chauffeurs, relate Hamid Rahmouni qui seront mobilisés une grosse semaine.»

Précisions

«La ville de Marrakech n'a été, en réalité, que très peu touchée, précise [Jean Calabrèse](#). C'est surtout les petits villages montagneux du haut Atlas qui ont le plus souffert en s'effondrant. De nombreuses personnes sont mortes, pratiquement tout a été détruit et les nuits commencent à être froides.»

Pour mémoire,

l'association avait pu acquérir en avril 2021 deux anciens bus du réseau de transport Grand Avignon destinés aux écoliers de villages marocains situés aux portes du désert. Des ambulances réformées -achetées à petit prix- ont également pris le chemin du Maroc en appui aux habitants.

Merci de contacter Hamid Rahmoudi AEFM.PACA@gmail.com 06 10 30 63 85

Ecrit par le 22 juillet 2024



Ecrit par le 22 juillet 2024

Jean Calabrèse, Hamid Rahmouni et la fidèle mascotte de l'Echo du mardi, Monsieur Socca

Région Sud : 215 940€ pour restaurer l'intérieur de l'église haute de Bonnieux



La [Région Sud](#) répond à l'appel du Président de la République concernant la fragilité du patrimoine religieux et vient de débloquer 2,7 millions d'euros pour l'année 2024 qui iront directement en faveur de la rénovation de ce patrimoine, ainsi que du petit patrimoine rural. « Nos églises, notre patrimoine religieux, c'est l'histoire, les racines et la vie de nos territoires », a déclaré [Renaud Muselier](#), président de la Région

Dès le 26 octobre prochain, plusieurs édifices de la région se verront attribués une aide pour effectuer des travaux. Dans le Vaucluse, l'église haute Saint-Gervais et Saint-Protais, classée Monument historique,

Ecrit par le 22 juillet 2024

à Bonnieux, va recevoir 215 940 € afin de restaurer son intérieur.

V.A.

Energie : une aide de 250€ pour 100 000 foyers



Face à la hausse des prix de l'énergie, la Région Sud annonce un dispositif d'aide forfaitaire de 250€.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 25M€, financée à 100% par le Fonds Social Européen. Il permettra à 100 000 foyers éligibles de bénéficier d'une aide forfaitaire de 250€. Cette aide

Ecrit par le 22 juillet 2024

s'adresse aux ménages habitant en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un geste de la collectivité pour venir en aide aux familles nombreuses ou monoparentales notamment, qui sont les premières touchées par la hausse des prix de l'énergie.

Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent disposer d'un revenu fiscal de référence 2022 ou 2023, inférieur ou égal à 60% du revenu régional médian, soit 60% de 22 070€ pour une personne célibataire sans enfant. Le dispositif sera ouvert entre le 19 septembre et le 22 novembre, pour un versement au mois de décembre.

[Cliquez ici pour faire une demande](#)

60 millions d'euros pour soutenir l'agriculture biologique



Ecrit par le 22 juillet 2024

Un dispositif d'aide à l'agriculture biologique, doté d'une enveloppe de 60 millions d'euros, vient d'être validé par la Commission Européenne. Les agriculteurs ayant subi des pertes économiques importantes ont entre le 16 août et le 20 septembre pour déposer leur demande d'aide.

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire [Marc Fesneau](#) a annoncé le 17 mai dernier le renforcement du plan de soutien à l'agriculture biologique avec la mise en place d'une enveloppe complémentaire de 60 millions d'euros, en plus du fonds d'urgence de 10 millions d'euros. L'objectif est de soutenir les exploitations en agriculture biologique frappées par la crise actuelle de consommation de produits biologiques et ayant subi des pertes économiques importantes.

Ce dispositif d'aide a été validé le 3 août dernier par la Commission européenne et concerne donc les exploitations dont les productions et surfaces sont certifiées en agriculture biologique ou en conversion. L'exploitation est éligible si elle a perçu une perte d'excédent brut d'exploitation en 2022/2023 (dernier exercice clos entre juin 2022 et mai 2023) de 20% ou plus par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés de 2018 et 2019, et si elle a observé une dégradation de la trésorerie en 2022/2023 de 20% ou plus par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés de 2018 et 2019. Le dispositif d'aide devrait compenser jusqu'à 50% de la perte d'excédent brut d'exploitation, et présentera un minimum de 1000€.

Les agriculteurs pourront [déposer leur dossier sur la plateforme dédiée par FranceAgriMer](#) à partir du mercredi 16 août, et ce, jusqu'au mercredi 20 septembre à 14h.

V.A.

La Caf aide les familles à partir en vacances

Ecrit par le 22 juillet 2024



Plus que quelques jours avant la fin des vacances de printemps pour la zone B. Si certaines familles en ont profité pour se payer des vacances, toutes ne sont pas en mesure de le faire d'un point de vue financier. Comme chaque année, la [Caisse d'allocations familiales](#) (Caf) de Vaucluse propose une aide pour les familles qui ne partent pas ou peu en vacances.

La Caf propose à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances pour des raisons financières des séjours soit en famille, soit en colos pour les enfants, dans des centres de vacances labellisés VACAF ou par la Caf. Pour y avoir le droit, il faut être bénéficiaire au minimum d'une prestation familiale telle que les allocations familiales, le complément du mode de garde, ou encore la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Les familles concernées n'ont pas de démarches à réaliser auprès de la Caf. Elles ont reçu en février directement l'information sur leurs droits et peuvent ensuite choisir parmi les options proposées qui déduiront directement leur aide du coût du séjour. Chaque début d'année, la Caf informe les familles qui remplissent les conditions par mail ou courrier, avec la durée du séjour, le pourcentage de l'aide, le montant maximum, etc. Les droits dépendent également du niveau de ressources, de la composition de la famille et de l'âge des enfants.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Où demander de l'aide pour les démarches ?

Pour entamer les démarches, il est possible d'être accompagné dans un Relais Vacances prévu pour informer, conseiller et aider à élaborer un budget vacances pour les allocataires :

- Avenir Saint Louisien (37 Rue du Rigaudon, Le Pontet)
- Centre social la Cigarette (437 Avenue Napoléon Bonaparte, Isle-sur-la-Sorgue)
- Association AGC de Valréas (24 Place Cardinal Maury, Valréas)
- Maison Pour Tous Monfleury (2 Rue Marie Madeleine, Avignon)
- Association Sports Loisirs Culture - Centre Social d'Orel (1 Place de la Résistance, Avignon)
- Centre social accueil municipal (CESAM) (Siège cité Establet, Sorgues)
- Les Restos du Cœur (14 Avenue de l'Étang, Avignon)
- Centre social l'Aiguier (60 Rue du Parc, La Tour-d'Aigues)
- Centre social et culturel l'Espelido (20 Cr des Frères Folcoaud, Avignon)
- Espace social et culturel La Croix des Oiseaux (Rue du Tambour d'Arcole, Avignon)
- Centre social la Bastide (835 Route de Pertuis, Cavaillon)
- Relais Vacances Vaison Ventoux Communauté de Communes (375 Avenue Gabriel Péri, Vaison-la-Romaine)

V.A.

Séisme en Turquie et Syrie : après avoir versé une aide de 3 000€, l'Association des maires de Vaucluse (AMV) appelle à la solidarité

Ecrit par le 22 juillet 2024



Après avoir versé une aide exceptionnelle de 3 000€, l'Association des maires de Vaucluse appelle à la solidarité auprès des maires vauclusiens pour venir en aide aux victimes du [séisme en Turquie et en Syrie](#).

Alors que le premier bilan de la catastrophe survenu en Turquie et Syrie s'élève à près de 40 000 morts, l'Association des maires de Vaucluse (AMV 84) annonce le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 3 000€ à la collecte nationale.

« Nous savons que les maires vauclusiens sauront faire preuve de solidarité, comme à chaque évènement tragique », déclare l'Association dans un communiqué, qui appelle les collectivités à témoigner de leur soutien à la population par des dons financiers.

J.R.

Écrit par le 22 juillet 2024

Luberon Monts de Vaucluse ouvre un 'point justice intercommunal'



point-justice
Vaucluse

Ecrit par le 22 juillet 2024

A compter du mercredi 7 septembre 2021, [Luberon Monts de Vaucluse](#) ouvre un 'point justice intercommunal', avenue Raoul Follereau, à Cavailhon, dans les anciens locaux du centre de loisirs. Chaque semaine, plusieurs permanences gratuites et sur rendez-vous seront organisées selon un calendrier établi avec les partenaires.

Le point justice est un lieu d'accueil gratuit et permanent qui permet d'apporter à toute personne une information et /ou une consultation juridique sur ses droits et devoirs. La structure propose : un accueil personnalisé et confidentiel, une information juridique de premier niveau, une aide à la compréhension des documents, des conseils juridiques gratuits est une orientation vers d'autres structures le cas échéant.

Conseil départemental de l'accès aux droits

Le public peut ainsi bénéficier de l'accompagnement par un professionnel du droit lors des consultations juridiques organisées par le CDAD de Vaucluse (Conseil départemental de l'accès aux droits) :

- Permanences de droit généraliste (droit de la famille, droit au logement, droit de la consommation, aide aux victimes de violences conjugales ou d'infractions pénales, droit de la nationalité et des étrangers, etc.).
- Permanences du droit des entreprises assurées par des avocats spécialisés visant à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté qu'ils soient artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants associatifs ou encore demandeurs d'emploi désireux de créer une entreprise.
- Conciliateurs de justice : La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aies ou non déjà saisi un juge. Elle concerne uniquement les litiges en matière civile. Les conflits concernés : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage, litiges relevant du droit rural, litiges en matière prud'hommale. C'est un moyen simple et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Consultations proposées par des associations

- **L'Association de médiation et d'aide aux victimes (AMAV)**

Tout personne qui s'estime victime d'un acte de délinquance (violence, menaces/injures, harcèlement, non présentation d'un enfant, discrimination, vol, escroquerie, dégradations, accident de la circulation, etc.) peut venir rencontrer, en tout confidentialité, l'équipe de juristes et de psychologues de l'AMAV.

- **Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)**

L'équipe de juristes du CIDFF vous informe sur :



Ecrit par le 22 juillet 2024

- le droit de la famille et des personnes: PACS, mariage, concubinage, séparations et divorces, autorité parentale, pensions alimentaires, droit de visite et d'hébergement, filiation, successions, tutelle et curatelle, etc.
- les procédures civiles,
- le droit du travail: licenciements, CDD, CDI, démissions, congés maternité, harcèlement au travail, etc.
- les violences sexistes: au sein du couple, au travail, dans l'espace public...

Par mail : point-justice@c-lmv.fr. Par téléphone : 04 90 78 02 00 (dès le 7 septembre 2021). Plus d'informations sur le calendrier des permanences, [cliquez ici](#).

L.M.